

Sainte-Thérèse, le 12 février 2018

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès aux documents en lien avec le lot 1 691 387 du cadastre
du Québec, propriétaire : 9293-3365 Québec inc à Mirabel.

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 6 février dernier ainsi qu'à
notre conversation téléphonique de ce jour, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Ce sont :

1. Rapport d'inspection du 27 janvier 2003, 6 pages
2. Lettre du 7 février 2003, 1 page
3. Note au dossier-plainte du 27 février 2003, 1 page
4. Note au dossier-plainte du 7 février 2008, 3 pages
5. Avis d'infraction du 7 février 2008, 2 pages
6. Avis d'infraction du 7 février 2008, 2 pages
7. Rapport d'inspection du 30 janvier 2013, 4 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en
vertu des articles 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Après vérification, nous sommes informés que le ministère du Développement
durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne
détient aucun document au nom de l'entreprise mentionnée dans l'objet.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (21)

Direction régionale des Laurentides

RAPPORT D'INSPECTION ABRÉGÉ

N/RÉFÉRENCE: 7316-15-01-73650-20

DATE DE RÉDACTION : 30-01-2003

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION :27-01-2003

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : MARC GUÉNETTE

. LIEU INSPECTÉ

Lot 15-157
Mirabel (secteur Saint-Janvier)
Face au 17361, chemin Côte St-Pierre

.ADRESSE POSTALE (si différente)

1864-8667 Québec inc.
Normand Jasmin excavation inc.
14569, boul. du Curé Labelle
Mirabel (Québec) J7J 1M2

NOM/FONCTION

. PERSONNE(S)

RENCONTRÉE(S): Aucune lors de l'inspection

TÉLÉPHONE

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)

	[X]	☒	[]	[X]
Nombre:	6	#	#	

. BUTS : Vérifier s'il y a un dépôt de neiges usées sans qu'il y ait eu un certificat d'autorisation

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Lors de l'inspection, il y avait une couche de neige fraîche au sol. J'ai remarqué qu'il y avait environ 10 tas de neige. Ces tas formaient des butons distinctifs au dépôt par un camion. La superficie était de 20m X 10m X 1,5m de haut, totalisant environ 300 mètres cubes de neige.

Il y avait d'autres tas beaucoup plus petits qui ont été observés. Il était par contre difficile de savoir s'il s'agissait de neige poussée ou transportée. Le volume est approximativement de 100 mètres cube. De la matière ligneuse a été observée dans un de ces tas.

À un autre endroit, il y avait environ 20 tas d'accumulés. Là aussi il m'a été impossible de déterminer s'il s'agissait de neige ou autres. En grattant, j'ai observé qu'il y avait de la terre gelée sous la neige. (il s'agit peut-être donc de tas de terre et pierre). Il y avait aussi un petit amoncellement de dalles de béton cassées (environ 1m X 1m X 40cm de haut).

3. CONCLUSION

- Environ 10 tas de neige ont été observé sur les lieux. Ces tas de neige me paraissent avoir été déposés et non pas poussés.
- D'autres tas ont été constatés, mais dû à la neige fraîche les recouvrant, il a été impossible de déterminer s'il s'agissait de neige poussée ou transportée. De plus, de la terre et le la matière ligneuse a été observée sur ces tas.
- Un petit amoncellement de dalles de béton cassée a été remarqué.

4. RECOMMANDATION (S)

- Envoyer une lettre au propriétaire lui demandant de cesser tout dépôt de neige à cet endroit.
- Faire une autre inspection cet été afin d'avoir un aperçu de la nature des tas présents sur ce terrain (Y a-t-il un dépôt de matériaux secs?)

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Marc Guénette

Marc Guénette

03/02/2003

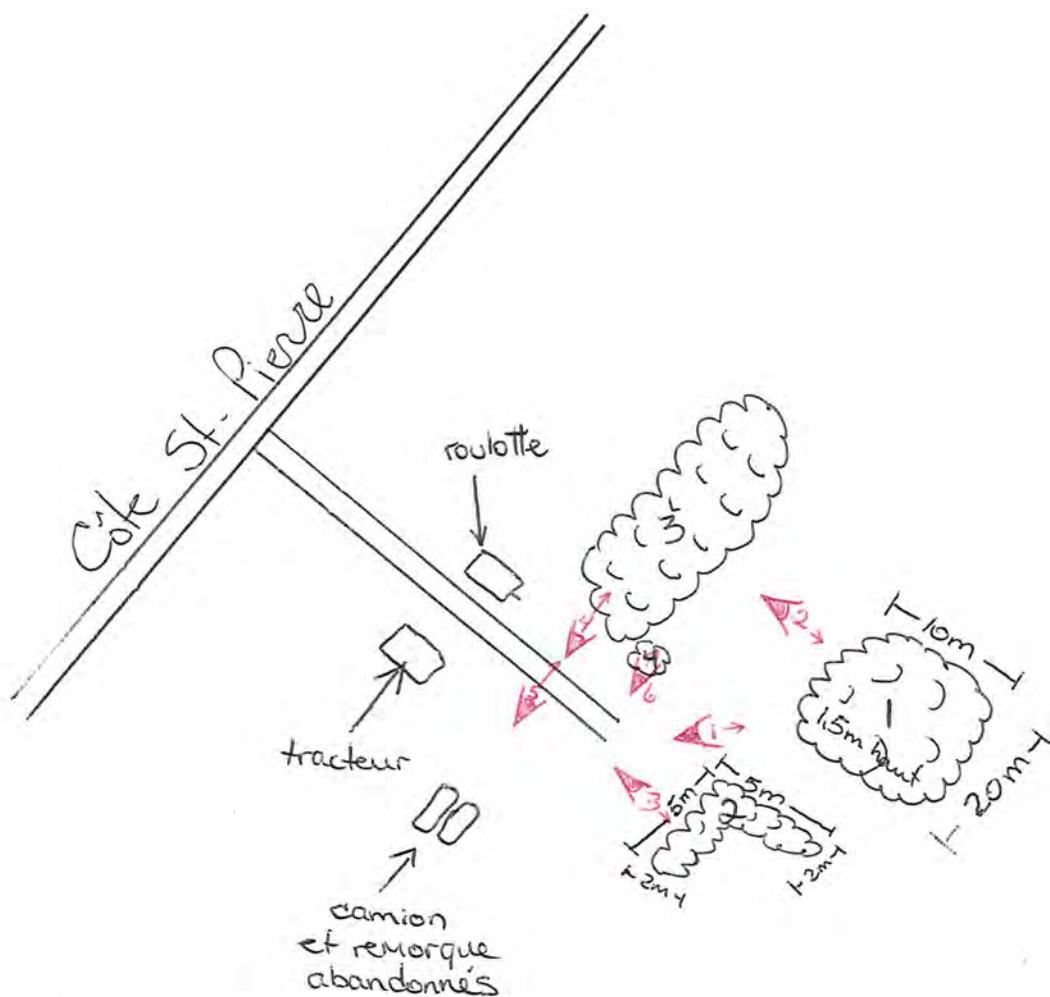
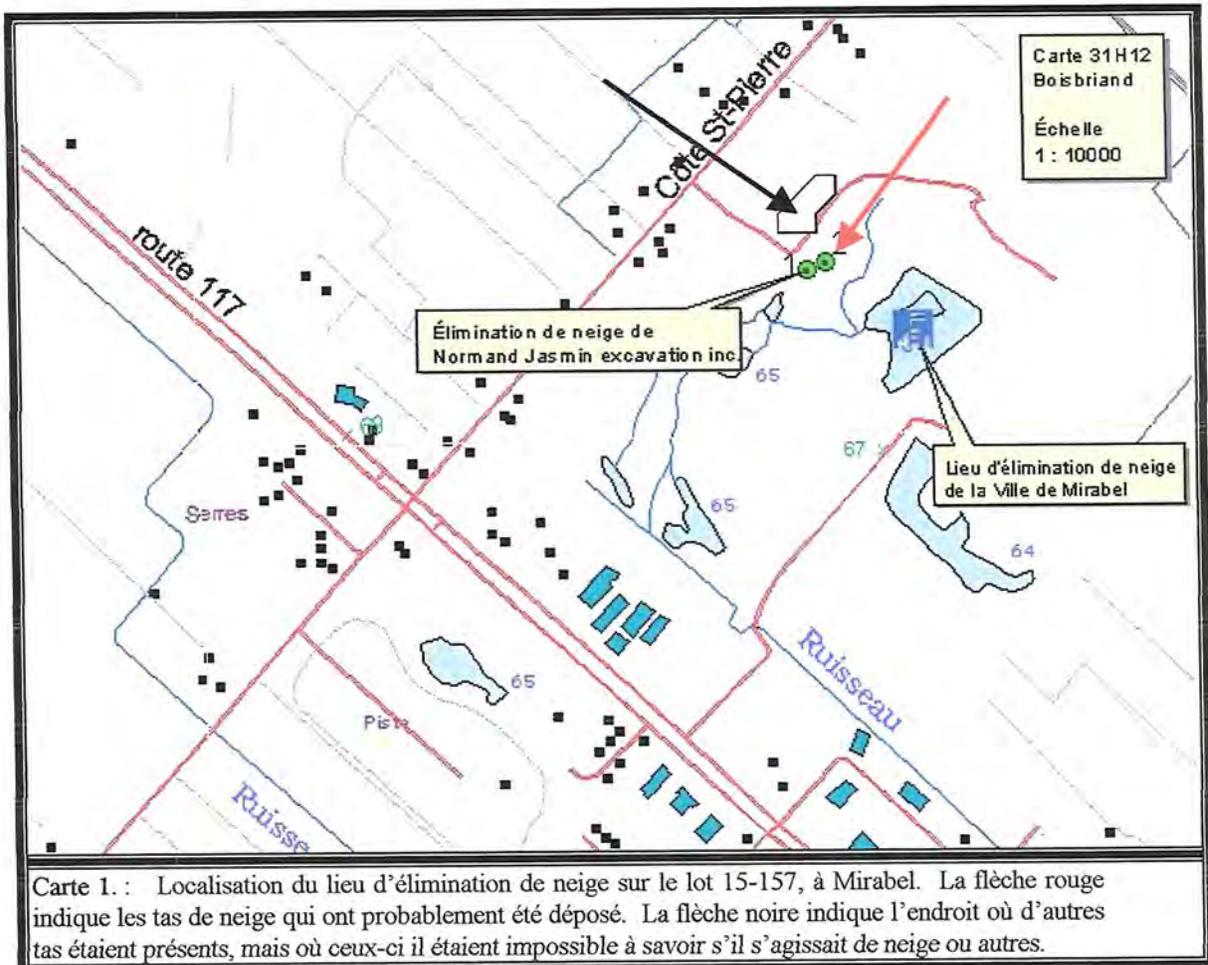
- VÉRIFIÉ PAR : Richard Paquet

Richard Paquet

03/02/2003

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

LOCALISATION CARTOGRAPHIQUE



- 1- tas de neige déposée
- 2- tas difficilement identifiable
- 3- tas difficilement identifiable dont un avec terre gelée
- 4- petit amoncellement de dalles de béton cassés.

← → photo #

MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE

LOCALISATION : Lot 15-157, Mirabel, secteur de St-Janvier
PROPRIÉTAIRE : Normand Jasmin excavation inc.
DATE : 27 janvier 2003
N/RÉF : 7316-15-01-73650-20
PHOTOGRAPHE : Marc Guénette



Photo # 1. Aperçu des tas de neige.



Photo # 2. Aperçu des tas de neige.

MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE

LOCALISATION : Lot 15-157, Mirabel, secteur de St-Janvier
PROPRIÉTAIRE : Normand Jasmin excavation inc.
DATE : 27 janvier 2003
N/RÉF : 7316-15-01-73650-20
PHOTOGRAPHE : Marc Guénette



Photo # 3. Aperçu de tas difficilement identifiable.



Photo # 4. Aperçu de tas difficilement identifiable.

MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE

LOCALISATION : Lot 15-157, Mirabel, secteur de St-Janvier
PROPRIÉTAIRE : Normand Jasmin excavation inc.
DATE : 27 janvier 2003
N/RÉF : 7316-15-01-73650-20
PHOTOGRAPHE : Marc Guénette



Photo # 5. Même vu que la photo #4, mais plus éloignée. La flèche noire indique le petit amoncellement de dalles de béton cassées (photo #6). La flèche jaune indique le tas où de la terre gelée a été remarquée.



Photo # 6. Photo montrant les dalles de béton cassées.

Saint-Eustache, le 07 février 2003

M. Normand Jasmin
Normand Jasmin excavation inc.
14569, boul. du Curé Labelle
Mirabel (Québec) J7J 1M2

N/Réf. : 7316-15-01-73650-20
Mirabel (secteur Saint-Janvier)

Objet : Élimination de neige sur le lot 15-157, à Mirabel.

Monsieur,

La présente a pour but de vous informer que lors d'une inspection effectuée le 27 janvier 2003 à l'endroit mentionné en rubrique, nous avons constaté la présence de tas de neige provenant probablement d'un dépôt effectué par des camions.

Nous désirons vous informer que l'article 1 du *Règlement sur les lieux d'élimination de neige* stipule que les neiges qui font l'objet d'un enlèvement et d'un transport en vue de leur élimination ne peuvent être déposées définitivement que dans un lieu d'élimination pour lequel a été délivré un certificat d'autorisation en application de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Nous vous demandons donc de cesser immédiatement l'élimination de neige à cet endroit et de prendre les mesures nécessaires afin qu'aucun dépôt ne s'effectue ultérieurement.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez communiquer avec monsieur Marc Guénette au (450) 623-7811 poste 274 ou par courriel à l'adresse suivante :
marc.guennette@menv.gouv.qc.ca



Marc Guénette
Service municipal et hydrique

Direction régionale des Laurentides

140, rue Saint-Eustache, 3^e étage
Saint-Eustache (Québec) J7R 2K9

Téléphone : (450) 623-7811
Télécopieur : (450) 623-7042

NOTE AU DOSSIER

DATE : 27 février 2003

OBJET : Appel téléphonique avec Monsieur 53-54 de la Ville de Mirabel, concernant le transport de neige par la compagnie Normand Jasmin Excavation inc.

RÉF : 7316-15-01-73650-20

Monsieur 53-54 de la Ville de Mirabel, me téléphone afin de connaître l'avancement du dossier concernant le transport et l'élimination de neige effectuée par la compagnie Normand Jasmin excavation inc. Je lui mentionne que, lors de l'inspection, j'ai constaté qu'il y avait quelques tas de neige qui semblait avoir été déposé par des camions, mais que dû à la neige présente lors de l'inspection, il m'a été difficile de déterminer hors de tout doute s'il s'agissait effectivement de neige poussée ou transportée. De plus, je lui explique que pour entreprendre des procédures quelconques, nous devons constater le transport et le dépôt de neige, ce qui n'a pas été constaté lors de l'inspection. Je lui mentionne aussi qu'une lettre avertissant le propriétaire de cesser tout déversement a été envoyé à la compagnie le 7 février 2003.

Il me signifie que cette compagnie continue de transporter la neige, car il a observé un camion rempli de neige sortir de la cour après la tempête du 22 février 2003. Il n'a pas suivi par contre le camion mais celui-ci semblait se diriger sur le lot 15-157, sur le rang Côte St-Pierre.

Je lui mentionne que lors d'une prochaine précipitation de neige, nous vérifierons de près cette entreprise et je lui demande de nous contacter ou de demander au plaignant de nous contacter au moment où le transport sera constaté.

Marc Guénette

Sainte-Thérèse, le 7 février 2008

Note au Dossier.

Intervenant : *Inconnu pour l'instant. Lieu d'élimination de neige illégal au nord du site de la rue des Étangs à Mirabel.* "Plaignant : *Ville de Mirabel, art. 53-54*

Le 7 février 2008 en matinée je note un message provenant de M. 53-54 de la Ville de Mirabel concernant un autre dépôt de neige illégal sur son territoire soit au nord du LEN de la rue des Étangs à Saint-Janvier de Mirabel. L'accès serait effectué via le chemin de la Côte-Saint-Pierre. Il affirme qu'il va vérifier et me revenir là-dessus.

Entre-temps, je localise l'endroit sur une carte. Il ne fait pas vraiment de doute sur l'endroit que j'ai identifié. J'attends donc les coordonnées exactes du propriétaire.

Plus tard...le jour même.

Après avoir discuté avec Mme 53-54 (Normand Jasmin Excavation inc.). Elle affirme qu'il s'agit de neige poussée mais aussi transportée par camions mais qui proviendrait uniquement de l'aire de stationnement de la maison-mère située sur Curé-Labelle. Je lui explique le Règlement Q2 r.15. et le fait qu'il s'agit d'une infraction. Quand je lui indique que des camions de la compagnie Mira-Vrac auraient été aperçus en train de déverser leurs contenus soit de la neige, elle affirme qu'il s'agit bien de camions de sa compagnie (9073-6646 Québec inc). M. Jasmin étant en vacances dans le sud, je demande à Mme 53-54 de faire cesser cette pratique immédiatement.

Recommandation : Transmettre un avis à la compagnie et au propriétaire du terrain soit Monsieur Normand Jasmin.

Intervenant: _____

Lieu d'intervention: X2012715

Demande: _____

Intervention: 300411996


Guillaume Potvin
Le 7 février 2008



Image © 2008 DigitalGlobe
© 2008 Europa Technologies, Mirabel, QC
© 2008 TurnHere, Inc.

© 2007 Google™

Pointeur 45°42'56.06" N 73°56'09.07" O élév. 67 m Mise au point ||||| 100% Altitude 1.07 km



PAR MESSAGERIE

Sainte-Thérèse, le 7 février 2008

AVIS

Normand Jasmin Excavation inc
14569, boul. Curé-Labelle
Mirabel (Québec)
J7J 1M2

N/Réf. : 7316-15-01-73650-20
N/Document : 400468640

Objet : Dépôt de neige au sol suite à un transport par camions sur le lot 1 691 387
cadastre révisé du Québec à Mirabel (accès via le chemin Côte-Saint-Pierre).

Madame, Monsieur,

La présente fait suite à une vérification effectuée le 7 février 2008 par un fonctionnaire dûment autorisé de la Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides. Lors de cette vérification, il a été constaté que vous aviez effectué le transport de neige par camions et le dépôt de celle-ci sur un terrain appartenant à Monsieur Normand Jasmin.

Soyez avisé que cette pratique est illégale en vertu des articles suivants :

- Exploitation d'un lieu d'élimination de neige sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation du Ministre.
 - ◆ Loi sur la qualité de l'environnement.
article 22
 - ◆ Règlement sur les lieux d'élimination de neige.
article 1

- Dépôt de neige dans un lieu d'élimination de neige qui n'a pas fait l'objet de l'émission au préalable d'un certificat d'autorisation du Ministre.
 - ◆ Règlement sur les lieux d'élimination de neige.
article 1

-2-
AVIS

N/Réf. : 7316-15-01-73650-20

Le 7 février 2008

Le 27 janvier 2003 un inspecteur de notre Ministère (M. Marc Guénette) était intervenu à cet endroit et ce, pour ce même type d'infraction. Une lettre vous avait été transmise en date du 7 février 2003.

Advenant que nous ne puissions compter sur votre collaboration, nous n'aurons d'autres choix que de prendre les mesures requises pour faire respecter la Loi sur la qualité de l'environnement.

Nous vous demandons donc de **cesser immédiatement** cette pratique et ce, définitivement.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Monsieur Guillaume Potvin au (450) 433-2220 poste 262.

GP/SD


Sophie Daigneault, coordonnatrice
Secteurs municipal et hydrique

c.c. : Ville de Mirabel, service d'urbanisme.



PAR MESSAGERIE

Sainte-Thérèse, le 7 février 2008

AVIS

Monsieur Normand Jasmin

art. 53-54

N/Réf. : 7316-15-01-73650-20

N/Document : 400468662

Objet : Dépôt de neige au sol suite à un transport par camions sur le lot 1 691 387
cadastre révisé du Québec à Mirabel (accès via le chemin Côte-Saint-Pierre).

Monsieur,

La présente fait suite à une vérification effectuée le 7 février 2008 par un fonctionnaire dûment autorisé de la Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides. Lors de cette vérification, il a été constaté que vous aviez permis le transport de neige par camions et le dépôt de celle-ci sur un terrain dont vous êtes propriétaire.

Soyez avisé que cette pratique est illégale en vertu des articles suivants :

- Exploitation d'un lieu d'élimination de neige sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation du Ministre.
 - ◆ Loi sur la qualité de l'environnement.
article 22
 - ◆ Règlement sur les lieux d'élimination de neige.
article 1

- Dépôt de neige dans un lieu d'élimination de neige qui n'a pas fait l'objet de l'émission au préalable d'un certificat d'autorisation du Ministre.
 - ◆ Règlement sur les lieux d'élimination de neige.
article 1

-2-
AVIS

N/Réf. : 7316-15-01-73650-20

Le 7 février 2008

Le 27 janvier 2003 un inspecteur de notre Ministère (M. Marc Guénette) était intervenu à cet endroit et ce, pour ce même type d'infraction. Une lettre avait été transmise en date du 7 février 2003 à l'attention de la compagnie Normand Jasmin Excavation inc. dont vous êtes président.

En tant que propriétaire du lot en question, vous devez vous assurer d'empêcher en tout temps que cette pratique soit effectuée. Dans le cas où d'autres entreprises en déneigement auraient obtenu votre accord pour déverser de la neige à cet endroit, nous vous demandons d'entrer en contact avec ces derniers afin de les aviser de cesser cette pratique.

Advenant que nous ne puissions compter sur votre collaboration, nous aurons à prendre les mesures requises pour faire respecter la Loi sur la qualité de l'environnement.

Nous vous demandons donc de faire cesser immédiatement cette pratique et ce, définitivement.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Monsieur Guillaume Potvin au (450) 433-2220 poste 262.

GP/SD


Sophie Daigneault, coordonnatrice
Secteurs municipal et hydrique

c.c. : Ville de Mirabel, service d'urbanisme.



RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Région : Laurentides

1. Identification

Date de l'inspection : 2013-01-30	Heure d'arrivée : 10h30	Heure de départ : 11h00
Inspecteur : Éric Gauthier	Accompagné de :	
N° intervention : 300787102	Type d'intervention : Inspection	
N° gestion documentaire : 7316-15-01-74005-14	N° du rapport d'inspection : 401019381	
N° demande : 200360499	Type de demande : Plainte à car. environnemental	
But de l'inspection : M-PL / Mirabel / lot 1691387 / Vérifier le bien fondé de la plainte concernant le dépôt et l'exploitation d'un LEN sans CA.		

Lieu inspecté	
Nom du lieu : NORMAND JASMIN EXCAVATION INC.	
Nom usuel du lieu : Jasmin, Normand	
N° du lieu : X2012715	Type de lieu : dépôt de neiges usées
Localisation du lieu inspecté : Adresse du lieu : 14 569 BOUL. CURÉ-LABELLE MIRABEL (QUÉBEC) J7J 1M2	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,717227296900;-73,935653214200	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Normand Jasmin excavation inc.		380, rue des Muguets Sainte-Thérèse (Québec) J7E 5L8	13525308

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Aucune		

Mode d'identification		
But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de : N/A		

Plainte		
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 7	Nombre de photos annexées au rapport : 3
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Eric Gauthier avec un appareil photo de type Canon PowerShot A580 . L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-15\gauer02\7316-15-01-74005-14\2013-01-30	

Autres pièces annexées au rapport	
Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis	
<input type="checkbox"/> Plan	
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	
<input type="checkbox"/> Autre	

Date de l'inspection : 2013-01-30

No de gestion documentaire : 7316-15-01-74005-14

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.

2. Mise en contexte (facultatif)

3. Description de l'inspection

- ▶ Personne n'est présent sur les lieux;
- ▶ Le terrain appartient à Équipe 4 Saisons 450-431-2238;
- ▶ Ce terrain semble servir d'entreposage de sols et divers matériaux et équipements d'excavation s'y retrouve;
- ▶ La neige a été poussée vers le fond du terrain. La quantité de neige présente ne nous permet pas de croire qu'il y a eu transport de neiges usées vers ce site et aucuns indices ne nous le laissent croire, comme des traces de camions, des monticules de déchargement de bennes de camions.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

5. Conclusion

Il ne semble pas y avoir d'élimination de neiges usées dans ce lieu.

6. Recommandations

FERMER LE DOSSIER ET COMMUNIQUER AVEC PLAIGNANT (FAIT 2013/03/04)

Rédigé par : Éric Gauthier

Date de rédaction : 2013-03-06

Signature :

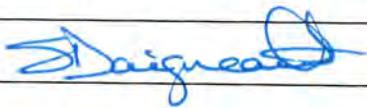


7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Sophie Daigneault

Fonction : coordonnatrice municipale et hydrique

Signature :



Date :

2013-4-4

Commentaires :



Photo 048.jpg

Photo montrant le nom de la compagnie qui est présente sur les lieux.



Photo 049.jpg

Photo montrant la neige qui a été poussé vers le fond du terrain.



Photo 050.jpg

Photo montrant un amas de terre.

LEN non-autorisé
Lot 1691387 à mirabel



Échelle approximative : 1 / 3 387



Source(s) des données :

Ministère de l'Environnement,
Forêts et Parcs
Québec